



Fondation canadienne pour l'innovation Canada Foundation for Innovation

Mémoire présenté

au Comité permanent des finances de la Chambre des communes

par le D^r Eliot A. Phillipson Président-directeur général

Octobre 2009

Table des matières

Sommaire	2
Rôle de la FCI	2
Stratégie de la FCI	3
Activités de 2009-2010 liées aux programmes et aux concours	
Mettre l'accent sur la responsabilité	5
Recommandations	5
Annexe I	7
Annexe II	

Sommaire

Relever les défis économiques afin d'assurer notre avenir

Étant donné le rôle de plus en plus important que l'innovation jouera dans la relance de l'économie canadienne, il est important que l'industrie du savoir soit en mesure de relever les défis et de tirer parti des possibilités qui surgiront au cours des dix prochaines années. Le gouvernement du Canada devrait par conséquent continuer à miser sur sa Stratégie en matière de sciences et de technologie (S et T), dans laquelle l'appui à la recherche et au développement (R-D) ainsi que la formation constituent des éléments déterminants.

Le Canada s'est forgé une réputation internationale comme pays où il se fait de la recherche et de la formation de qualité exceptionnelle. Même si elle est méritée, cette réputation n'est pas le fruit du hasard. Elle résulte d'une transformation planifiée qui prend racine partout au pays et qui permet à nos chercheurs et à nos établissements de recherche d'atteindre les plus hauts sommets d'excellence, de participer à l'économie du savoir et de se mesurer avec les meilleurs au monde. On peut constater le retour sur les investissements du Canada en analysant le calibre des chercheurs que notre pays parvient à recruter. Les découvertes inédites de ces chercheurs peuvent améliorer notre qualité de vie de nombreuses façons que nous ne pouvons même pas encore imaginer.

La Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) a joué un rôle déterminant dans cette transformation. Les nombreuses possibilités découlant des programmes de la FCI ont permis d'insuffler une nouvelle énergie et de ramener un climat d'optimisme au sein des établissements de recherche canadiens. Dès qu'ils ont su qu'ils pouvaient compter sur du financement pour l'infrastructure de pointe de leurs nouveaux projets, les établissements ont été en mesure d'établir des plans de recherche stratégiques à long terme et de déterminer leurs priorités en ce qui a trait aux nouvelles installations, au recrutement de scientifiques talentueux, à la formation et à l'obtention de fonds de recherche. Les établissements peuvent désormais explorer de nouvelles idées, planifier la relève de leur corps professoral, ainsi que recruter et maintenir en poste des professeurs-chercheurs.

La Stratégie du gouvernement du Canada en matière de S et T, intitulée « Réaliser le potentiel des sciences et de la technologie au profit du Canada », reconnaît que pour réussir à recruter et à maintenir en poste un personnel hautement qualifié et pour obtenir un calibre de recherche de niveau mondial, les établissements de recherche du Canada doivent miser sur une infrastructure de pointe.

En confiant une somme additionnelle de 750 M\$ à la FCI aux termes du Budget fédéral de 2009, le gouvernement du Canada a réaffirmé que la FCI constituait un élément essentiel de la capacité de notre pays en matière de S et T. De cette somme, 150 M\$ ont été affectés au Concours 2009du Fonds de l'avantgarde et du Fonds des initiatives nouvelles dont les décisions de financement ont été prises en juin dernier. Les autres 600 M\$ sont destinés aux futures activités de la FCI. Ces investissements renforceront la position privilégiée que le Canada occupe dans le milieu mondial très concurrentiel de la recherche, maintenant ainsi son statut comme destination de choix pour mener des activités de recherche avant-gardistes.

Rôle de la FCI

Créée en 1997, la FCI est un organisme autonome dont le mandat est de renforcer la capacité des universités, des collèges et des hôpitaux de recherche, de même que des établissements de recherche à but non lucratif du Canada à mener des projets de recherche et de développement technologique de calibre

mondial qui produisent des retombées sociales et économiques pour les Canadiens, en leur permettant d'acquérir une infrastructure de recherche de pointe.

La FCI finance jusqu'à 40 % des coûts admissibles des projets d'infrastructure qu'elle appuie. Les établissements bénéficiaires doivent fournir le reste du financement. Ils le font habituellement avec l'appui de leurs partenaires des secteurs public, privé et à but non lucratif. Depuis sa création, la FCI a engagé près de 5,2 G\$ pour financer plus de 6 300 projets menés par 129 établissements de recherche, dans 65 municipalités aux quatre coins du Canada.

Lors de l'évaluation des propositions, la FCI vérifie que les projets proposés s'inscrivent bien dans les plans de recherche stratégique des établissements demandeurs. Cette approche a été déterminante dans la mise en place d'un milieu de recherche qui a permis à de nombreux programmes de recherche d'atteindre une excellence de calibre mondial, et de recruter et maintenir en poste des chercheurs chevronnés et des étudiants très prometteurs. Plusieurs de ces programmes sont aujourd'hui impliqués dans la création de grappes technologiques régionales qui réunissent les secteurs universitaire, industriel et financier.

Collectivement, les priorités énoncées dans les plans de recherche stratégiques des établissements de recherche canadiens cernent bien les forces de notre pays en matière de sciences et de technologie. La majeure partie des fonds confiés à la FCI sont investis dans des domaines de recherche qui s'inscrivent dans les priorités de recherche énumérées dans la Stratégie fédérale en matière de S et T, notamment les sciences et les technologies de l'environnement, les ressources naturelles et l'énergie, les sciences et technologies de la santé et les sciences de la vie connexes, ainsi que les technologies de l'information et des communications

Les programmes de financement de la FCI adoptent une orientation stratégique qui procure de solides assises pour atteindre les objectifs énoncés dans la Stratégie fédérale en matière de S et T. Dans toutes ses activités, la FCI fait continuellement la promotion des quatre principes directeurs qui sous-tendent la Stratégie fédérale : promouvoir l'excellence de calibre mondial, concentrer nos efforts sur les priorités, favoriser la mise en place de partenariats et rehausser le niveau des activités liées à la responsabilité.

La prospérité future du Canada repose sur sa capacité à innover, c.-à-d. produire des connaissances et des idées qui mènent au développement de nouveaux produits et services, à la création de la richesse, à l'amélioration des assises sociales, au respect de l'environnement et, en fin de compte, à l'amélioration de la qualité de vie de tous les Canadiens.

Stratégie de la FCI

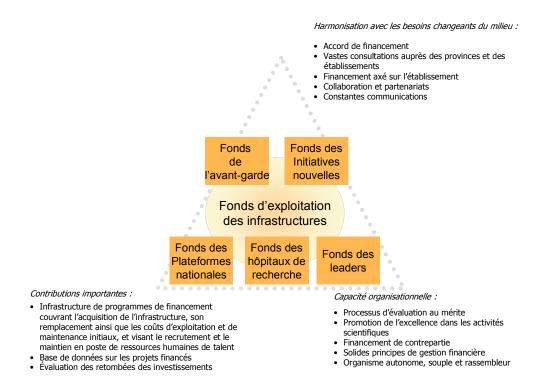
Le succès de la stratégie de la FCI, qui vise à offrir un avantage concurrentiel en dotant les établissements d'infrastructures et d'installations de pointe, repose d'abord et avant tout sur l'intégrité de la FCI, de solides liens professionnels entre les établissements et les employés de la FCI et sur la transparence du processus d'évaluation au mérite des propositions soumises par les établissements.

L'objectif premier de la FCI demeure le financement d'une infrastructure de recherche de calibre mondial. La FCI met de l'avant une architecture de programmes de financement visant l'achat d'infrastructures, leur remplacement, une partie de leurs coûts initiaux d'exploitation et de maintenance de même que le recrutement et le maintien en poste de chercheurs de talent. La FCI apporte continuellement des modifications à ses programmes de financement afin de les harmoniser aux nouveaux besoins du milieu.

La stratégie permet de montrer à l'ensemble des intervenants du milieu la pertinence de la FCI, et d'assurer que ses investissements obtiennent le maximum de retombées. Le modèle logique sous-jacent à cette stratégie, du point de vue des politiques publiques, figure à l'annexe 1.

La grande adaptabilité de cette stratégie n'est plus à démontrer. Elle permet à la FCI d'appuyer de manière efficace la Stratégie fédérale en matière de S et T en rehaussant la capacité du milieu canadien de la recherche (voir la figure 1, ci-dessous).

Figure 1 Architecture des programmes de 2009-2010



Activités de 2009-2010 liées aux programmes et aux concours

Le paysage des S et T continue d'évoluer rapidement sur la scène nationale et internationale. Au cours des dernières années, le milieu de la recherche est devenu davantage :

- compétitif;
- stratégique, tant sur la scène nationale que régionale;
- axé sur la collaboration entre les différents secteurs et disciplines, et sur le plan international;
- axé sur les résultats et les retombées.

Le Budget de 2009 a confié des fonds additionnels à la FCI, notamment la somme de 600 M\$ « pour ses activités à venir, notamment la tenue d'un ou de plusieurs nouveaux concours d'ici décembre 2010, dans des secteurs considérés comme prioritaires par le ministre de l'Industrie, en collaboration avec la Fondation, et orientés en fonction du plan stratégique de celle-ci ». À la suite d'une consultation que les gestionnaires de la FCI auront menée auprès des établissements bénéficiaires, des représentants du gouvernement fédéral et d'autres parties intéressées, la FCI soumettra à Industrie Canada un plan stratégique visant l'utilisation des 600 M\$ qu'on lui a confiés.

Au cours de l'exercice 2009-2010, les activités liées aux programmes de la FCI mettront l'accent sur la promotion de l'excellence grâce à un concours majeur conçu de manière à contribuer à la production de

l'avantage du savoir, de l'avantage humain et de l'avantage entrepreneurial au profit des Canadiens, rehaussant ainsi la capacité de recherche du Canada grâce à des investissements judicieux dans l'infrastructure de recherche.

Mettre l'accent sur la responsabilité

À cause de sa situation particulière d'organisme indépendant gérant des fonds publics, la FCI se fait un devoir de fonctionner de manière efficace et rentable, en toute transparence, et de faire connaître ses activités et ses résultats au grand public. La FCI reconnaît qu'elle doit offrir des programmes qui mettent l'accent sur les besoins du Canada et qui permettent aux établissements et à leurs chercheurs d'être concurrentiels dans une économie mondiale axée sur le savoir (voir la structure de gouvernance et de responsabilité à l'annexe II).

Le conseil d'administration de la FCI a mis en place de solides mécanismes de gouvernance, de responsabilisation et de préparation de rapports dont le niveau d'intégrité et l'efficacité ne sont plus à démontrer. Cette année, le *Centre for Business Venturing* de la *Queen's School of Business* et *Hewitt Associates*, en collaboration avec le journal *The Globe and Mail*, ont classé la FCI parmi les 50 meilleurs petits et moyens employeurs au Canada pour 2009. Cette marque de reconnaissance, conjuguée au Prix national en matière de gouvernance, qui a été attribué à la FCI en 2006 par le Conference Board du Canada et Spencer Stuart, montre bien que l'efficacité des organisations repose sur un engagement profond à tous les niveaux — du conseil d'administration aux employés.

Communiquer avec les Canadiens

La communication des résultats des investissements dans la recherche est importante pour plusieurs raisons. Cela attire l'attention des principaux intervenants, tant sur la scène nationale qu'internationale, quant aux besoins et aux retombées de la recherche. Cela suscite l'intérêt de partenaires éventuels, augmente les possibilités de commercialisation et favorise les partenariats financiers et ceux liés à la recherche. La communication des résultats favorise en outre le recrutement de chercheurs et de stagiaires talentueux pour les établissements canadiens, tout en donnant à la FCI l'occasion de souligner l'apport important du gouvernement du Canada, qui lui confie cet important mandat. Elle donne également l'occasion à la FCI d'expliquer en quoi la recherche est nécessaire pour que le Canada puisse réussir dans l'arène économique mondiale. Pour créer une culture fondée sur l'innovation au Canada, il est essentiel d'établir un lien direct entre la recherche et les retombées qu'elle entraîne pour les Canadiens.

Recommandations

Étant donné le rôle de plus en plus important que l'innovation jouera dans la relance de l'économie canadienne, il est important que l'industrie du savoir soit en mesure de relever les défis et de tirer parti des possibilités qui surgiront au cours des dix prochaines années. Le gouvernement du Canada devrait par conséquent continuer à miser sur sa Stratégie en matière de S et T, dans laquelle l'appui à la recherche et au développement ainsi que la formation constituent des éléments déterminants. Les instruments de politique publique nécessaires pour soutenir et renforcer l'effort national de recherche sont maintenant en place, y compris :

- le financement nécessaire pour recruter les meilleurs étudiants des cycles supérieurs;
- des mesures incitatives visant à recruter et à maintenir en poste des chercheurs de haut calibre;
- le financement des coûts indirects de la recherche auxquels les établissements doivent faire face;

- le financement visant le développement, l'acquisition, l'exploitation et le renouvellement de l'infrastructure de recherche;
- le financement des coûts directs de la recherche.

Ces instruments sont complémentaires et servent à rehausser la capacité de recherche du Canada, ce qui en fin de compte produit des retombées socioéconomiques au profit des Canadiens. Toutefois, le milieu mondial de la recherche est devenu très concurrentiel, ce qui nous oblige à améliorer l'appui continu que nous offrons aux établissements canadiens afin d'assurer le maximum de retombées pour notre pays.

La FCI réplit avec succès son mandat de renforcer la capacité des universités, des collèges et des hôpitaux de recherche, de même que des établissements de recherche à but non lucratif du Canada à mener des projets de recherche et de développement technologique de calibre mondial qui produisent des retombées sociales et économiques pour les Canadiens. Les investissements dans l'infrastructure ont eu une incidence déterminante sur le milieu de la R-D au Canada, ouvrant la voie à la création d'une économie fondée sur le savoir.

Pour que le Canada continue de figurer parmi les pays novateurs – dont les assises sont de plus en plus liées à l'économie du savoir – le gouvernement du Canada doit maintenir son engagement envers le milieu de la recherche. C'est sur cette capacité que reposent notre qualité de vie et la prospérité économique du Canada.

Modèle logique des programmes de la FCI

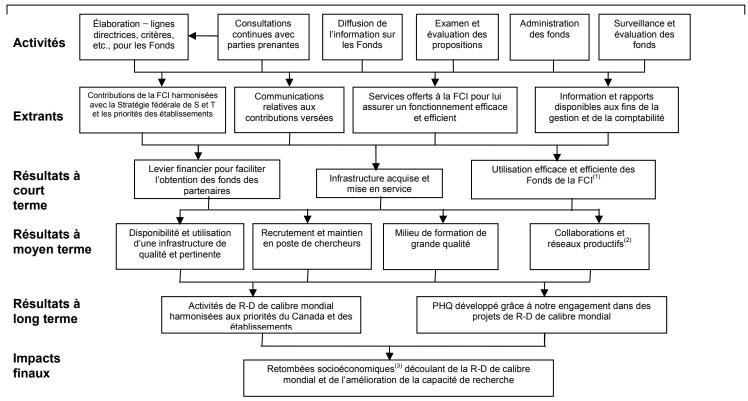
Favoriser la croissance économique et la création d'emplois et améliorer la qualité des soins de santé et de l'environnement grâce à l'innovation.

Objectifs nationaux

Accroître la capacité du Canada à mener des travaux de recherche scientifique et de développement technologique de calibre mondial.

Étendre la recherche et créer des emplois en offrant un appui, grâce à l'infrastructure, au développement du personnel hautement qualifié.

Favoriser la collaboration et les réseaux productifs parmi les établissements d'enseignement postsecondaire, les hôpitaux de recherche et le secteur privé.



Nota: Le terme « fonds » fait référence aux programmes de la FCI et aux contributions versées.

- (1) L'exploitation efficace et efficiente des Fonds de la FCI comprend la conformité avec les modalités de l'Accord de financement, des lignes directrices de ces Fonds et des exigences connexes.
- (2) Les ententes de collaboration et les réseaux de partenaires sous-entendent les liens entre les chercheurs, entre les établissements, de même que les liens avec les utilisateurs du savoir découlant de la R-D. Cet objectif comprend aussi le partage du temps d'utilisation des nouvelles infrastructures c.-à-d. les ententes entre les établissements comprennent les modalités de partage de ce temps d'utilisation
- (3) Les retombées socioéconomiques comprennent la croissance économique, la création d'emplois (y compris les emplois liés à la construction de l'infrastructure), l'amélioration de la santé et des soins connexes ainsi que l'amélioration de la qualité de l'environnement.

Structure de gouvernance et de responsabilité

